



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du mercredi 8 mai 2024

PV n° 36 – Saison 2023/2024

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Adrien Tourrettes, Alain Marcq (par téléphone), Gaël André (par téléphone)

Absents excusés : Raphaël Moll

Catégories et coordonnées des membres de la Commission des jeunes du District :

U6/U7 et U8/U9 : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U10/U11 : Raphaël Moll – 06.09.71.08.51

U12/U13 : Gaël André – 06.84.42.62.71

U15 : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

U17/U18 : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

@ : district@lot-et-garonne.fff.fr

Informations générales

Rassemblements féminins U7-U9-U11

Voici les dates et lieux des rassemblements féminins jusqu'à la fin de la saison :

- 4 mai : ASSA
- 15 juin : JND (lieu à définir)

Ces rassemblements se déroulent de 14h à 16h.

Le rassemblement prévu le 1^{er} juin est annulé.

U6/U7

Feuilles de plateaux manquantes :

Journée 11 du 04/05 :

- Plateau C organisé par l'EBBE
- Plateau F organisé par Cancon

Merci de faire parvenir rapidement ces feuilles de plateau au District par courrier ou mail.

U8/U9

Feuilles de plateaux manquantes :

Journée 13 du 04/05 :

- Plateau A organisé par Agen RC
- Plateau B organisé par le SU Agen
- Plateau C organisé par l'AS Passage FC
- Plateau D organisé par le FCPA
- Plateau H organisé par Monflanquin
- Plateau J organisé par Marmande

Merci de faire parvenir rapidement ces feuilles de plateau au District par courrier ou mail.

Feuilles de licences manquantes :

Journée 13 du 04/05 :

- USVP (plateau L)
- Sainte-Livrade (plateau E)
- EBBE (plateau E)

U10/U11

Pour rappel, chaque équipe doit compléter sa feuille de match et la remettre au club organisateur avant le début des matchs.

Feuilles de plateaux manquantes :

Journée 17 du 04/05 :

- Plateaux 1 et 2 organisés par l'EBBE
- Plateaux 9 et 10 organisés par Laugnac

Merci de faire parvenir rapidement ces feuilles de plateau au District par courrier ou mail.

U12/U13 CREDIT AGRICOLE AQUITAINE

Nous vous rappelons que les feuilles de match doivent être complétées AVANT le début des rencontres par chaque équipe.

Il est obligatoire d'indiquer les n° de maillots, n° de licences, noms et prénoms de chaque joueur. Les informations concernant les éducateurs (noms, prénoms, n° de licences) doivent être inscrites dans le cadre banc recevant ou banc visiteur de chaque équipe. Les feuilles de match doivent être signées avant et après le match par l'éducateur responsable majeur (les mineurs n'ont pas l'autorisation de signer une feuille de match).

Il est également obligatoire de renseigner le nom, prénom et n° de licence de l'arbitre.

Toute information manquante sera désormais sanctionnée de l'amende prévue dans le règlement tarifaire du District.

Reprogrammation de matchs :

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule E :

Le match n° 27867220 BAFC 7 / FCPA 3 prévu le 11/05 est reporté au mercredi 22 mai à 17h00 après accord entre les 2 clubs.

U15

Litige :

U15 Honneur Volkswagen Faurie :

Match n° 27842734 GJ Mas Caumont 1 / Sainte-Livrade 1 du 04/05 : match arrêté à la 48^{ème} minute.

Après étude des pièces au dossier,
Jugeant en premier ressort,

La Commission,

Considérant qu'aux termes de l'article 9 alinéa 6 des Règlements sportifs du District : « *Toute équipe ayant abandonné le terrain en cours de partie sera considérée comme battue par pénalité* »,

Considérant qu'aux termes de l'article 128 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, « *Est considérée comme officiel d'une rencontre, toute personne licenciée agissant en qualité d'arbitres ou de délégué, désignée par les instances du football. Pour l'appréciation des faits, leurs (ndlr : les déclarations des officiels) déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve du contraire* »,

Considérant qu'il résulte de cette disposition une présomption d'exactitude à l'égard des déclarations formulées par les officiels, laquelle ne peut être renversée que dans l'hypothèse de preuves irréfutables ou de témoignages contraires, nombreux et concordants,

Considérant le rapport de M. FARBOS Thierry, arbitre central bénévole de la rencontre en objet, indiquant qu'à la 48^{ème} minute de jeu et alors que le score était de 3 à 0 en faveur de l'équipe de GJ MAS CAUMONT, les joueurs de l'équipe de l'AS SAINTE LIVRADE ont quitté le terrain à la demande de leur éducateur responsable au prétexte que les ballons utilisés pour cette rencontre n'étaient pas assez gonflés,

Considérant que M FARBOS Thierry confirme que les ballons utilisés lors de cette rencontre étaient conformes et certifie l'avoir fait vérifier et confirmer par des joueurs des deux équipes,

Considérant qu'il y a donc lieu de déclarer l'équipe de AS SAINTE-LIVRADE battue par pénalité conformément aux dispositions précitées,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de AS SAINTE-LIVRADE (0 but, -1 point) et en attribue le bénéfice à l'équipe de GJ MAS CAUMONT (3 buts, 3 points).

U17

Championnats :

U17 Honneur Cass' Croût :

En raison de matchs en retard non programmés et de l'absence de dates disponibles pour les reprogrammer, la Commission décide le report de l'intégralité de la dernière journée prévue le 25/05 au samedi 1^{er} juin.

En conséquence, les matchs en retard sont programmés comme suit :

Le match n° 27890408 GJ Mas Caumont 2 / Sainte-Livrade 1 non joué le 17/02 est programmé au samedi 25 mai à 15h00.

Le match n° 27890415 USVP 1 / Astaffort 2 non joué le 09/03 est programmé au samedi 25 mai à 15h00.

Forfaits :

U17 Honneur Cass' Croût :

Match n° 27890447 Monflanquin-Cancon / Sainte-Bazeille du 04/05 : forfait de Sainte-Bazeille (2^{ème} forfait).

Monflanquin-Cancon : 3 points, 3 buts ; Sainte-Bazeille : -1 point, 0 but.

Amende pour forfait au club de Sainte-Bazeille.

Coupes :

Coupe U17 District Cass' Croût :

Match Sainte-Livrade / FCPA du 27/04 : réserve d'avant match et réclamation d'après match du club de Sainte-Livrade. Dans l'attente du traitement de ce dossier, le match FCPA / ASSA-Eymet comptant pour les ½ finales et prévu le samedi 11 mai est reporté à une date ultérieure.

Tournois

Liste des tournois organisés par les clubs du District :

CLUBS ORGANISATEURS	DATES	CATEGORIES	CONTACTS
FCPA	du samedi 18 mai au lundi 20 mai	U11 U13	@ : 560792@lfna.fr
SU AGEN	lundi 20 mai 2024	U8 (foot à 5) U9 (foot à 8)	GARAY Laura : 06 14 03 56 05 @ : 505841@lfna.fr
ASSA PAYS DU DROPT	lundi 20 mai 2024	U15	COMBAUD Clément : 06 72 96 32 01 @ : 540445@lfna.fr
AS LAUGNAC	samedi 1 ^{er} juin 2024	U6/U7 U8/U9 U10/U11	BARDINA Laurent : 06 13 22 02 73 LACOSTE Marianne : 06 13 99 12 91 @ : 536034@lfna.fr
US SAINTE-BAZEILLE	dimanche 2 juin 2024	U6/U7 U8/U9 U10/U11 U12/U13 U14/U15 à 7	FARGE Thierry : 07 83 69 47 98 @ : 515159@lfna.fr
AF CASSENEUIL	samedi 8 juin 2024	U6/U7	COESTIER Alain : 06 83 88 89 03 THERIN Hugues : 06 82 23 15 06 @ : 549868@lfna.fr
AF CASSENEUIL	dimanche 9 juin 2024	U8/U9	COESTIER Alain : 06 83 88 89 03 THERIN Hugues : 06 82 23 15 06 @ : 549868@lfna.fr
FC VILLENEUVE / LOT	samedi 8 juin 2024	U8/U9 U10/U11	CALCAT Benoît : 06 19 75 45 26 @ : bcalcat@yahoo.fr
FC VILLENEUVE / LOT	dimanche 9 juin 2024	U6/U7 U12/U13	CALCAT Benoît : 06 19 75 45 26 @ : bcalcat@yahoo.fr

Prochaine réunion le mercredi 15 mai.

**Le Président
A. TOURETTES**